



14ème législature

Question N° : 1635	De M. Lionel Tardy (Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Chine	Analyse > Tibet. droits de l'homme. attitude de la France.
Question publiée au JO le : 24/07/2012 Réponse publiée au JO le : 21/08/2012 page : 4791		

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'Homme au Tibet. Il souhaite connaître les grandes lignes directrices de la politique du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Une vague d'immolations a été observée depuis plus d'un an dans les zones de peuplement tibétain et au Tibet. Face à cette situation, la France a exprimé publiquement et à plusieurs reprises sa profonde préoccupation. Elle a fait valoir que la répression n'était pas acceptable et ne pouvait en aucun cas constituer une solution. Pour la France, le dialogue est la voie à privilégier pour parvenir à une solution durable, respectant pleinement l'identité culturelle et spirituelle tibétaine, dans le cadre de la République populaire de Chine. La France a relayé ce message auprès des autorités chinoises et elle poursuivra son action sur ce point. Elle rappelle son attachement au respect des droits de l'Homme, à la liberté de religion et de conviction ainsi qu'à la préservation de la culture et des traditions tibétaines. Ce sujet est également évoqué avec les partenaires européens de la France. La situation des droits de l'Homme au Tibet est abordée régulièrement dans le cadre du dialogue euro-chinois sur les droits de l'Homme, dont la dernière session a eu lieu le 29 mai à Bruxelles. La France reste donc vigilante et mobilisée.